

S'inscrire sur les listes électorales

Liste électorale d'une Mairie

Qui peut être électeur ?

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection (ou la veille du 2^e tour de l'élection)
- Être français
- Jouir de ses droits civils et politiques.

Rappel :

- les Français qui atteignent l'âge de 18 ans [sont inscrits automatiquement](#) sur les listes électorales s'ils ont bien accompli les formalités de recensement à 16 ans,
- les Français obtenant la nationalité française à partir de 2019 [sont inscrits automatiquement](#) sur les listes électorales,
- les citoyens européens résidant en France peuvent [s'inscrire sur les listes électorales complémentaires](#) de leur mairie pour pouvoir voter aux élections européennes et municipales.

Où s'inscrire

Où s'inscrire ?

- [Vous vivez en France](#)
- [Vous vivez à l'étranger mais souhaitez voter en France](#)

Vous pouvez vous inscrire :

- soit à la mairie de votre domicile,
- soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans,
- soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public,
- soit à la mairie de la commune où la société, dont vous êtes le gérant ou l'associé majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans, est inscrite au rôle des contributions communales depuis au moins 2 ans.

À partir de 2019, vous pouvez vous [inscrire sur la liste électorale de la commune](#) :

- où est situé votre domicile,
- où vous résidez au moins 6 mois par an,
- où vous êtes assujetti aux impôts locaux (taxe d'habitation ou cotisations foncière des entreprises ou taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans,
- où se situe depuis au moins 2 ans la société soumise aux impôts locaux et dont vous êtes le gérant (dirigeant) ou l'actionnaire majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans.

Si vous êtes inscrit au registre des Français établis hors de France, vous pouvez également vous inscrire sur la liste électorale de l'une de ces communes :

- votre commune de naissance ou la commune de naissance d'un de vos ascendants,
- la commune de votre dernier domicile,
- la commune de votre dernière résidence, à la condition que celle-ci ait été d'au moins 6 mois,
- la commune où a été inscrit sur la liste électorale votre époux(se) ou l'un de vos parents (jusqu'au 4^e degré).

À savoir

votre inscription sur la liste électorale de la mairie supprimera automatiquement votre éventuelle précédente inscription sur une liste électorale consulaire.

Quand s'inscrire ?

Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année. Pour pouvoir voter pour les élections européennes du 26 mai 2019, il faut demander à être inscrit sur les listes électorales avant le 31 mars 2019, à l'exception de [quelques situations particulières](#) qui bénéficient du report de ce délai.

Comment s'inscrire ?

En ligne

Il faut utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants :

- [Justificatif de domicile](#)
- [Justificatif d'identité](#)

Demande d'inscription sur les listes électorales

Accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect.

[Accéder au service en ligne](#)

Sur place

Vous devez fournir les documents suivants :

- [Justificatif d'identité](#)
- [Justificatif de domicile](#)
- Formulaire [cerfa n°12669*02](#) de demande d'inscription (disponible en mairie)

Déposer ces documents à l'hôtel de ville de Liancourt aux heures d'ouverture des bureaux.

Par courrier

Vous devez envoyer les documents suivants :

- Formulaire [cerfa n°12669*02](#) de demande d'inscription
- Photocopie d'un [justificatif d'identité](#)
- Photocopie d'un [justificatif de domicile](#)

à :

Mairie de Liancourt
232 rue Jules Michelet
60140 LIANCOURT